

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE**

**Séance extraordinaire** du conseil municipal tenue le 30 mars 2020, à 19 h en huis clos.

SONT PRÉSENTS

Monsieur Martin Rondeau, maire | Présence sur place  
Madame Sylvie Durand, conseillère (siège n° 1) | Présence par vidéoconférence  
Monsieur Antoine Lessard, conseiller (siège n° 2) | Présence par vidéoconférence  
Madame Annie Bélanger, conseillère (siège n° 3) | Présence par vidéoconférence  
Monsieur Pierre-Michel Gadoury, conseiller (siège n° 4) | Présence sur place  
Monsieur Sylvain Roberge, conseiller (siège n° 5) | Présence sur place  
Monsieur Luc Lefebvre, conseiller (siège n° 6) | Présence par vidéoconférence

EST ÉGALEMENT PRÉSENT

Monsieur Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier | Présence sur place

**LUNDI 30 MARS  
2020  
2020-03-30**

- 1. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR M. MARTIN RONDEAU**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-127**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour avec le retrait des points suivants : 4) *Travaux d'aménagement d'une terrasse aux infrastructures sportives du parc Donat-Gadoury – Octroi du contrat*, 5) *Travaux de réaménagement de la façade de la bibliothèque Louis-Landry – Octroi du contrat* :

1. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR M. MARTIN RONDEAU
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN PANNEAU ÉLECTRONIQUE POUR LA PUBLICISATION DES ACTIVITÉS – OCTROI DE CONTRAT
5. MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA MUNICIPALITÉ RELATIVEMENT AU DEUXIÈME VERSEMENT DE TAXES FONCIÈRES VENANT À ÉCHÉANCE LE 15 MAI 2020
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 4. ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN PANNEAU ÉLECTRONIQUE POUR LA PUBLICISATION DES ACTIVITÉS – OCTROI DU CONTRAT**

**2020-128**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-419 de la Municipalité autorisant le dépôt, auprès de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie, d'une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité concernant le projet d'acquisition et d'installation d'un panneau

électronique pour la publicisation des activités et autres informations utiles à la population;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie, par la résolution numéro CDLR-006-2020 du Comité de développement local et régional, octroie une aide financière de 36 759 \$ à la Municipalité prise à même le Fonds de développement des territoires – volet Pacte rural pour la réalisation dudit projet;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-117 autorisant la directrice du Service des loisirs, de la culture et des communications ainsi que le directeur général à solliciter le marché pour l'acquisition et l'installation d'un panneau électronique pour la publicisation des activités et autres informations utiles à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux propositions pour l'achat et l'installation dudit panneau électronique;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la firme LibertevisiON datée du 25 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la firme LibertevisiON a réalisé des projets similaires correspondants aux attentes et besoins de la Municipalité et qu'elle détient l'expertise nécessaire pour accomplir ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE SYLVIE DURAND  
ET RÉSOLU :

DE DONNER SUITE à la proposition de la firme LibertevisiON pour l'acquisition et l'installation d'un écran numérique extérieur simple-face avec une surface d'affichage de 2,24 m x 1,28 m au coût de 31 093,00 \$, plus taxes applicables;

D'AUTORISER une somme de 5 000 \$, plus taxes applicables, pour le réaménagement de l'espace qui accueillera le nouveau panneau électronique (base de béton, aménagement paysager, installation électrique, etc.);

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5. MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA MUNICIPALITÉ RELATIVEMENT AU DEUXIÈME VERSEMENT DE TAXES FONCIÈRES VENANT À ÉCHÉANCE LE 15 MAI 2020**

**2020-129**

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2019-442 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité est fixé à 15 % pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Municipalité désire venir en aide à ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute

somme due relativement au deuxième versement de taxes foncières venant à échéance le 15 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANTOINE LESSARD  
ET RÉSOLU :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité relativement au deuxième versement de taxes foncières et qui demeure impayée en date du 15 mai 2020 est établi 0 % par année;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 30 juin 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2020-130**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY  
ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 08.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Martin Rondeau, Maire

---

Philippe Morin, directeur général

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---